



Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 24

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 24

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
ANDRIOLLO Corinne	X		
BILLIET-PRADES Yves	X		
BOGNIER Olivier	X		
BRUNIER Thierry	X		
BRUNOD Aurore	X		
COLLIARD Dominique	X		
COLLOMB Daniel	X		
DUCOURTIL Marc	X		
DUNAND François	X		
GACON Christine	X		
KALIAKOUDAS Evelyne	X		
LEDANOIS Samuel	X		
MARTINET-BON Françoise	X		
MATHIS Marc	X		
MIBORD Josiane	X		
MONEY Sylvie	X		
MORIN Jean-Yves	X		
PARMENTIER Marlène	X		
POINTET André	X		
POULIN Nathalie	X		
RELLIER Annie	X		
RICHIER Maryse	X		
ROUX-MOLLARD Alain	X		
VORGER Jean-Michel	X		

1. Installation des conseillers communautaires

La séance est ouverte sous la présidence de la doyenne d'âge de l'assemblée, Madame Maryse RICHIER, qui déclare les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean Yves MORIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. Election du Président

2.1 Présidence de l'assemblée

La doyenne d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau de l'élection

Deux assesseurs sont désignés :

- Olivier BOGNIER
- Alain ROUX-MOLLARD

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
e	Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
POINTET André	20	vingt
BILLIET-PRADES Yves	4	quatre

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur André POINTET a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Election des Vice-présidents, des conseillers communautaires délégués et des membres du Bureau

Sous la présidence de Monsieur André POINTET, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents, des conseillers communautaires délégués et des autres membres du Bureau. Il a été rappelé que les vice-présidents, conseillers communautaires délégués et autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a rappelé que le conseil communautaire a fixé à 5 le nombre des vice-présidents, à 3 le nombre de conseillers communautaires délégués et à 2 le nombre des autres membres du Bureau.

3.1 Election du premier Vice-président

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNIER Thierry	20	vingt

3.1.2 Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-président

Monsieur Thierry BRUNIER a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

3.2 Election du deuxième Vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
COLLIARD Dominique	20	vingt

3.2.2 Proclamation de l'élection du 2^{ème} vice-président

Monsieur Dominique COLLIARD a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

3.3 Election du troisième Vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VORGER Jean-Michel	24	vingt-quatre

3.3.2 Proclamation de l'élection du 3^{ème} vice-président

Monsieur Jean-Michel VORGER a été proclamé 3^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

3.4 Election du quatrième Vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTINET-BON Françoise	18	dix-huit
BILLIET-PRADES Yves	4	quatre

3.4.2 Proclamation de l'élection du 4^{ème} vice-président

Madame Françoise MARTINET-BON a été proclamée 4^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

3.5 Election du cinquième Vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
COLLOMB Daniel	19	dix-neuf
DUCOURTIL Marc	4	quatre

3.5.2 Proclamation de l'élection du 5^{ème} vice-président

Monsieur Daniel COLLOMB a été proclamé 5^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

3.6 Election du premier conseiller communautaire délégué

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MATHIS Marc	19	dix-neuf
BILLIET-PRADES Yves	4	quatre

3.6.2 Proclamation de l'élection du 1^{er} conseiller communautaire délégué

Monsieur Marc MATHIS a été proclamé 1^{er} conseiller communautaire délégué et a été immédiatement installé.

3.7 Election du deuxième conseiller communautaire délégué

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
KALIAKOUDAS Evelyne	19	dix-neuf
DUCOURTIL Marc	4	quatre

3.7.2 Proclamation de l'élection du 2^{ème} conseiller communautaire délégué

Madame Evelyne KALIAKOUDAS a été proclamée 2^{ème} conseillère communautaire déléguée et a été immédiatement installée.

3.8 Election du troisième conseiller communautaire délégué

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DUNAND François	20	vingt
DUCOURTIL Marc	4	quatre

3.8.2 Proclamation de l'élection du 3^{ème} conseiller communautaire délégué

Monsieur François DUNAND a été proclamé 3^{ème} conseiller communautaire délégué et a été immédiatement installé.

3.9. Election du 1^{er} membre du bureau

3.9.1 Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
RELLIER Annie	23	vingt-trois

3.9.2 Proclamation de l'élection du 1^{er} membre du bureau

Madame Annie RELIER a été proclamée 1^{er} membre du bureau et a été immédiatement installée.

3.10 Election du 2^{ème} membre du bureau

3.10.1 Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
e	Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]	24
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNOD Aurore	20	vingt
DUCOURTIL Marc	4	quatre

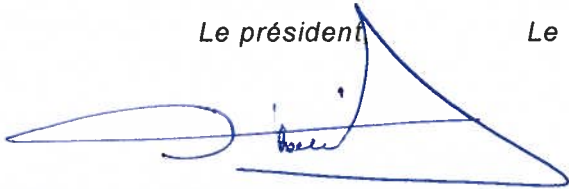
3.10.2 Proclamation de l'élection du 2nd membre du bureau

Madame Aurore BRUNOD a été proclamée 2nd membre du bureau et a été immédiatement installée.

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le neuf avril deux-mille-vingt-six, à vingt heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président



Le conseiller communautaire le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

